

Offre de conseil du programme Jeunes et violence

Le programme Jeunes et violence met à disposition un service de conseil gratuit et facile d'accès pour les professionnels des domaines famille, école et espace social. Il entend ainsi garantir une diffusion optimale des savoirs sur les bonnes pratiques et fournir une aide concrète aux personnes œuvrant sur le terrain. Cette prestation est mise à disposition pour une phase pilote jusqu'à la fin de l'année 2012. Elle sera ensuite évaluée et adaptée en fonction des besoins du terrain.

Retrouvez la liste des conseillers à votre disposition sur www.jeunesetviolence.ch

QUELLES SONT LES PRESTATIONS À DISPOSITION?

Offrir un conseil de qualité

Les conseillers ont pour tâche de fournir une première clarification de situation pour chaque demande et de mettre en évidence les ressources locales appropriées: c'est la fonction de triage et d'orientation. Ils peuvent être atteints directement et sans formalités par téléphone ou par mail.

Une analyse plus approfondie peut être proposée dans certaines situations. Elle se fera le cas échéant en collaboration avec les services de conseil locaux. Les recommandations données tiendront compte des critères de bonnes pratiques connues à ce jour. Pour cela, les conseillers se tiendront informés des derniers avancements du programme Jeunes et violence.

Afin de garantir la qualité de la prestation, les prestations de conseil seront systématiquement documentées par un bref rapport remis à l'OFAS et une évaluation clôturera la phase pilote. En outre, des séances de travail des membres du pool permettront d'échanger sur les pratiques, les succès et les difficultés rencontrées.

Favoriser la mise en réseau des acteurs locaux

Outre la prestation de conseil à proprement parler, les conseillers veilleront à rediriger les demandes vers les prestataires régionaux lorsqu'une offre est disponible localement. Afin d'orienter au mieux les demandes et de profiter des ressources à disposition, les conseillers ont pour tâche d'identifier les services de conseil existants dans les régions couvertes et de connaître leurs prestations. Ils veilleront également à faciliter le contact entre les demandeurs et les services existants pour assurer la suite de l'accompagnement.

Important

Le service proposé dans le cadre du programme Jeunes et violence vise à combler les lacunes dans l'offre de conseil existant actuellement dans les cantons et les communes. Cette offre se veut ainsi complémentaire à celle des cantons et des communes et ne se substitue pas aux prestations existantes.



QUEL TYPE DE SOUTIEN PEUT-ON OBTENIR ?

Le service de conseil du programme Jeunes et violence fournit une orientation, des recommandations, du coaching et la mise à disposition de ressources pour différentes situations d'ordre institutionnel. L'analyse de cas individuels ou le soutien de jeunes ou de familles en particulier n'est pas du ressort du pool de conseil mais des services de proximité.

Les membres du pool offrent un conseil dans le domaine de la prévention ou de l'intervention face à la violence chez les jeunes. Par conseil en prévention, nous entendons un soutien et des recommandations dans le développement et la mise en œuvre de stratégies ou de mesures de prévention. Il peut s'agir également d'un conseil personnalisé à propos des mesures de prévention existantes et des approches considérées comme des bonnes pratiques.

Le conseil en intervention consiste à clarifier de façon rapide et circonstanciée les enjeux et les procédures à suivre lors de situations de crises ou d'événements impliquant de la violence. Il ne s'agit pas d'intervenir sur place mais d'être un interlocuteur à disposition pour permettre d'identifier les acteurs à impliquer et les mesures à prendre à court, moyen et long terme.

Important

Les conseillers sont à disposition pour un accompagnement de courte durée. Ils proposent une analyse et des conseils pour des situations d'ordre institutionnel et non individuel. Ils ne constituent pas un service d'urgence ni d'intervention directe sur le terrain.

QUI PEUT FAIRE APPEL AUX CONSEILLERS?

Le service de conseil s'adresse à tout professionnel ayant des questions sur la prévention de la violence chez les jeunes, que ce soit pour le développement, l'élaboration ou la mise en œuvre de stratégies ou de mesures de prévention. Il peut également proposer un conseil personnalisé sur la démarche à mener en fonction du contexte ou un échange sur la procédure à suivre et les acteurs à impliquer en cas d'intervention de crise.

Famille

Directeurs-trices de crèches ou de foyers, médecins de famille et pédiatres, travailleurs sociaux en milieu ouvert, services cantonaux et communaux du domaine familial peuvent faire appel au pool de conseil pour différents types de conseil, notamment sur les thèmes de la petite enfance, du soutien aux parents, de la violence dans les couples de jeunes ou à l'intérieur du cercle familial.

Ecole

Autorités scolaires, commissions scolaires, services de prévention, directions d'écoles, enseignants, assistants sociaux ou psychologues scolaires peuvent solliciter un conseil sur les thèmes touchant par exemple au climat scolaire, au renforcement des compétences sociales, au harcèlement à l'école, au travail avec les parents ou à l'élaboration d'un concept de crise.

Espace social

Commissions de jeunesse, policiers, services de prévention, administrations cantonales et communales, conseillers communaux, associations de quartier et travailleurs sociaux sont des bénéficiaires potentiels du service de conseil pour les thèmes touchant entre autres aux processus participatifs, aux mesures de prévention sur le terrain ou encore à la préparation de concepts d'intervention de crise.

Important

Le pool de conseil est à disposition des professionnels pour les soutenir dans leur rôle en lien avec la prévention de la violence. Il ne s'adresse pas directement au grand public, jeunes ou parents.